

GELISORB

**SUPER GELIFIANT SOLIDIFIANT DESODORISANT
DES LIQUIDES**

REF. 6024

Version : N°1.1 (06/09/2011)

PROPRIETES :

GELISORB est un gélifiant extrêmement puissant. Il peut gélifier et absorber, suivant la nature du fluide, 100 à 120 fois son volume. Son pouvoir absorbant est donc de 2 à 5 fois supérieur à celui des produits couramment vendus actuellement. **GELISORB** permet de contenir et ensuite de ramasser avec facilité les renversements accidentels de fluides à base d'eau (boissons, aliments...) ou les déjections humaines ou animales (urines, vomissures...). Agréablement parfumé à l'eucalyptus **GELISORB** laisse une odeur fraîche. Contenant des principes actifs désinfectants **GELISORB** a également un effet assainissant sur les surfaces traitées.

CARACTERISTIQUES :

- Aspect :poudre
- Densité :0.58+/-0.05
- Pouvoir absorbant :100 à 120 fois son volume d'eau
- Parfum :eucalyptus
- Couleur :sable à l'état sec

UTILISATIONS :

GELISORB est utilisé pour gélifier et absorber, permet de ramasser les liquides sur toutes surfaces. Dans les cas de moquettes claires un essai préalable est conseillé.

UTILISATEURS :

GELISORB est particulièrement utile dans les secteurs suivants :

- Transports : avions, bateaux, automobiles, autocars.
- Restauration : bars, night clubs, hôtels, restaurants.
- Santé : hôpitaux, cliniques, ambulances, crèches, maisons de retraite.
- Elevage ; cliniques vétérinaires, salons de toilettage.
- Entretien : plombiers, réparateurs.

MODE D'EMPLOI :

Verser **GELISORB** sur les fluides à absorber. Laisser agir jusqu'au gonflement. Ramasser avec une pelle ou utiliser un aspirateur.

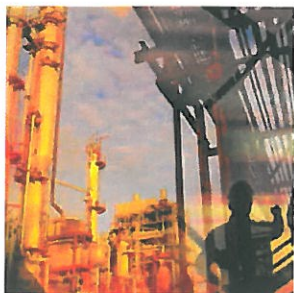
CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE :

Conserver hors de la portée des enfants. Refermer l'emballage après chaque utilisation. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes et contacter un spécialiste.

CONFORMITE A LA LEGISLATION :

Préparation en conformité avec la directive européenne 1999/45 du 31 mai 1999 relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

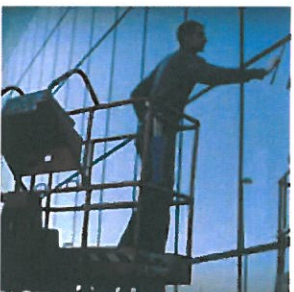
NOTA : Le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier.



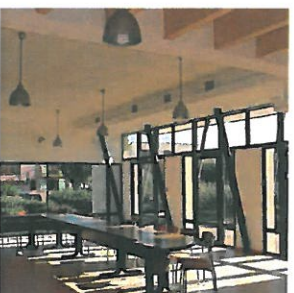
INDUSTRIE



AUTOMOBILE



BÂTIMENT



COLLECTIVITES



PRODUITS TECHNIQUES